

Secteurs wallons publics – Activation barémique

Le document présent reprend une série de **tableaux de synthèse**, basés sur les **données issues du rapportage d'avril 2022**. Ces tableaux donnent un aperçu, **pour chaque code fonction**, de **l'intérêt que représenterait le passage à l'IFIC**, en vue de **décider pour quelles fonctions il serait pertinent d'activer les barèmes IFIC**.

Les tableaux sont présentés **par département**, et chaque tableau est accompagné de quelques **commentaires** en guise d'aide à l'interprétation.

Les données reprises concernent uniquement le **sous-secteur des personnes âgées**, qui englobe à lui seul près de 97% des ETP. Les données issues des autres sous-secteurs (IHP, MSP, REVA) ont toutefois également fait l'objet d'analyses, et les tendances observées sont identiques à celles qui ressortent du sous-secteur des personnes âgées.

Pour chaque code fonction sont renseignées les informations suivantes :

- Intitulé de la fonction ;
- Catégorie barémique de la fonction ;
- Nombre d'ETP concernés par l'attribution de la fonction (*NB : lorsque ce nombre est surligné en jaune, cela signifie qu'il s'agit d'une fonction très représentée au sein du département*) ;
- % de travailleurs ayant un intérêt à opter pour le barème IFIC associé à la fonction ;
- Nombre d'institutions concernées par l'attribution de la fonction ;
- Nombre d'institutions dans lesquelles au moins 60%¹ des travailleurs ont (*colonne OUI*) ou n'ont pas (*colonne NON*) intérêt à opter pour le barème IFIC ;
- % d'institutions dans lesquelles au moins 60% des travailleurs ont (*colonne OUI*) ou n'ont pas (*colonne NON*) intérêt à opter pour le barème IFIC.

Pour rappel, le fait d'**activer le barème d'une fonction** signifie :

¹ La fixation du seuil à 60% permet de faire abstraction des institutions dans lesquelles aucune tendance significative ne peut être observée (c'est-à-dire dans lesquelles on constate une quasi-égalité (+/- 50%-50%) entre le % de travailleurs ayant intérêt à opter pour le barème IFIC et le % de travailleurs n'ayant pas intérêt).

- Que les travailleurs en service reçoivent une simulation salariale individuelle leur permettant d'effectuer un choix entre le maintien de leurs conditions de rémunération actuelles, et le passage au barème IFIC ;
- Que les nouveaux travailleurs se verront *de facto* rémunérés au barème IFIC associé à la fonction.

À l'inverse, la **non-activation du barème d'une fonction** signifie :

- Que les travailleurs en service ne reçoivent pas de simulation salariale individuelle car ils n'ont pas de choix à effectuer et conservent *de facto* leurs conditions de rémunération actuelles ;
- Que les nouveaux travailleurs ne sont par ailleurs pas non plus concernés par l'application des barèmes IFIC.

L'activation du barème d'une fonction peut se décider **au niveau sectoriel** (la décision d'activation/de non-activation est commune et applicable à toutes les institutions du secteur) **ou au niveau local** (il revient à chaque institution de déterminer, pour chaque fonction, si elle souhaite en activer le barème, selon l'intérêt que représenterait le passage au barème IFIC pour l'institution individuelle).

Une activation locale demande par conséquent aux institutions un travail préalable d'analyse de l'intérêt du barème IFIC relatif à chaque fonction, afin de déterminer quels barèmes activer, avant de pouvoir préparer les simulations salariales individuelles des travailleurs concernés par une fonction dont le barème se sera vu activé. En outre, dans le cadre d'une activation locale, l'enjeu des intercommunales doit être pris en considération.

Dans un souci de ne pas dévaloriser les barèmes actuels existants au sein des institutions mais dans l'idée de faciliter autant que possible le processus d'implémentation tant au niveau sectoriel que local, l'IFIC propose ci-dessous une approche technique intégrant les résultats du rapportage sectoriel organisé au printemps 2022.

Département 6 : INFIRMIER-SOIGNANT

% d'intérêt global à opter pour le barème IFIC dans ce département, en MR(S) : **48,5%**

Code fonction	6010		6071		6111		6166		6184		6273		6320	
Intitulé	Infirmier - Chef de Service		Aide Logistique dans une unité de soins ou de résidence		Infirmier en Chef - Coordinateur		Infirmier de Référence dans une unité/un service		Infirmier en Soins Palliatifs		Educateur / Accompagnateur dans une Unité/un Centre Psychiatrique		Infirmier en Chef Soins Résidentiels Personnes Agées	
Catégorie	19		8		18		15		14		14		17	
Total ETP	8,0		128,7		8,0		0,8		28,4		127,5		273,1	
% travailleurs avec intérêt = OUI	100%		71%		100%		100%		80%		94%		94%	
Total institutions	8		56		7		1		7		51		141	
Intérêt à LT	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
# institutions avec seuil >60%	8	0	32	22	7	0	1	0	7	0	44	4	131	7
% institutions avec seuil >60%	100%	0%	59%	41%	100%	0%	100%	0%	100%	0%	92%	8%	95%	5%

Code fonction	6330		6370		6371		6172		6272		6372		
Intitulé	Infirmier en Chef-Adjoint Soins Résidentiels Personnes Agées		Infirmier Soins Résidentiels Personnes Agées		Accompagnateur CANTOU		Aide-Soignant Hôpital		Aide-Soignant dans une Unité/un Centre Psychiatrique		Aide-Soignant Soins Résidentiels Personnes Agées		
Catégorie	16		14		12		11		11		11		
Total ETP	13,0		1833,5		77,5		23,3		0,5		3677,5		6199,7
% travailleurs avec intérêt = OUI	100%		93%		95%		11%		100%		23%		
Total institutions	9		146		13		2		1		142		
Intérêt à LT	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	
# institutions avec seuil >60%	9	0	144	1	11	2	1	1	1	0	17	114	
% institutions avec seuil >60%	100%	0%	99%	1%	85%	15%	50%	50%	100%	0%	13%	87%	

Les fonctions les plus représentées (en termes d'ETP) au sein du département Infirmier-Soignant sont (par ordre d'importance) les fonctions d'aide-soignant (6172-6272-6372), d'infirmier (6370), d'infirmier en chef (6320), d'aide logistique (6071) et d'éducateur-accompagnateur (6273).

Parmi celles-ci, les **fonctions d'infirmier, d'infirmier en chef et d'éducateur** montrent un **intérêt majoritairement positif** à opter pour le barème IFIC².

La **fonction d'aide-soignant** présente un **intérêt majoritairement négatif**³ à opter pour le barème IFIC.

La **fonction d'aide logistique**, quant à elle, est **plus nuancée** : les échelles actuellement octroyées sont assez diversifiées : on retrouve des échelles 'Article 60'⁴, des échelles 'E' et des échelles 'D'. Le barème IFIC est avantageux par rapport aux échelles 'Article 60' (39 travailleurs concernés) et aux échelles 'E' (66 travailleurs concernés), il n'est par contre pas avantageux par rapport aux échelles 'D' (49 travailleurs concernés).

Les autres fonctions du département présentent un intérêt assez élevé à opter pour le barème IFIC, et concernent un nombre d'ETP beaucoup plus restreint.

PROPOSITION TECHNIQUE : Activation sectorielle de l'ensemble des barèmes des fonctions du département Infirmier-Soignant, **à l'exception de :**

- La fonction d'aide logistique (6071) ;
- La fonction d'aide-soignant (6172-6272-6372).

² Les quelques exceptions concernent principalement des travailleurs bénéficiant d'une prime en plus de leur échelle de base, ou bien se situant à un moment de leur carrière où le barème actuel cumulé dépasse légèrement le barème IFIC cumulé sur le restant de leur carrière (en effet, l'échelle B3 dépasse légèrement le barème IFIC d'un infirmier A1 pendant +- 8 ans).

³ Les quelques aides-soignants qui auraient intérêt à opter pour l'IFIC ont été rapportés avec une évolution de carrière plane (D2 toute la carrière) ou avec un saut d'échelle vers D3 très tardif (12, 15, 20 ou 24 ans) ou avec des échelles D2 ou D3 auxquelles un coefficient réducteur est appliqué par rapport aux montants des barèmes RGB.

⁴ À noter que les travailleurs Article 60 ne se verront pas concernés par l'application des barèmes IFIC, comme discuté lors d'une précédente réunion.

Département 5 : PSYCHO-SOCIAL

% d'intérêt global à opter pour le barème IFIC dans ce département, en MR(S) : **83,8%**

Code fonction	5023		5030		5070		5071		5073		5077		
Intitulé	Chef du Service Social		Chef-Adjoint du Service Social		Psychologue		Assistant en Psychologie		Collaborateur au Service Social		Collaborateur Service Social dans les Soins Résidentiels aux Personnes Agées		
Catégorie	16		15		16		14		14		14		
Total ETP	5,0		1,0		10,1		1,8		2,5		94,3		114,6
% travailleurs avec intérêt = OUI	60%		100%		7%		100%		100%		93%		
Total institutions	5		1		12		3		3		100		
Intérêt à LT	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	
# institutions avec seuil >60%	3	2	1	0	1	11	3	0	3	0	91	7	
% institutions avec seuil >60%	60%	40%	100%	0%	8%	92%	100%	0%	100%	0%	93%	7%	

Les fonctions les plus représentées (en termes d'ETP) au sein du département Psycho-social sont (par ordre d'importance) les fonctions de collaborateur service social (5077) et de psychologue (5070).

Parmi celles-ci, la **fonction de collaborateur service social** montre un **intérêt majoritairement positif** à opter pour le barème IFIC.

La fonction de **psychologue** (qui malgré tout ne concerne que 10 ETP) présente un **intérêt majoritairement négatif** à opter pour le barème IFIC.

Les autres fonctions du département présentent un intérêt assez élevé à opter pour le barème IFIC, et concernent un nombre d'ETP très limité.

PROPOSITION TECHNIQUE : Activation sectorielle de l'ensemble des barèmes des fonctions du département Psycho-social, à l'**exception de :**

- La fonction de psychologue (5070).

Département 4 : PARAMÉDICAL

% d'intérêt global à opter pour le barème IFIC dans ce département, en MR(S) : **90,5%**

Code fonction	4020		4021		4026		4040		4071		4073		4074	
Intitulé	Chef des Services Paramédicaux		Chef du Service Kinésithérapie		Chef du Service Animation		Coordinateur Thérapeutique		Kinésithérapeute		Ergothérapeute		Logopède	
Catégorie	16		16		14		17		15		14		14	
Total ETP	5,0		1,0		4,0		2,3		277,0		156,2		60,9	
% travailleurs avec intérêt = OUI	80%		100%		100%		100%		96%		94%		90%	
Total institutions	5		1		4		2		135		126		80	
Intérêt à LT	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
# institutions avec seuil > 60%	4	1	1	0	4	0	2	0	132	2	117	4	71	7
% institutions avec seuil > 60%	80%	20%	100%	0%	100%	0%	100%	0%	99%	1%	97%	3%	91%	9%

Code fonction	4075		4076		4077		4078		4080		
Intitulé	Diététicien		Animateur		Accompagnateur Activités		Animateur dans les Soins Résidentiels aux Personnes Agées		Psychomotricien		
Catégorie	14		12		12		12		14		
Total ETP	23,6		20,3		6,6		100,9		1,8		659,5
% travailleurs avec intérêt = OUI	87%		81%		75%		70%		100%		
Total institutions	37		17		5		65		2		
Intérêt à LT	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	
# institutions avec seuil > 60%	32	5	13	4	4	1	42	18	2	0	
% institutions avec seuil > 60%	86%	14%	76%	24%	80%	20%	70%	30%	100%	0%	

L'intérêt global à opter pour le barème IFIC dans le département Paramédical est extrêmement élevé (90,5%).

Les fonctions les plus représentées (en termes d'ETP) au sein de ce département sont (par ordre d'importance) les **fonctions de kinésithérapeute (4071), d'ergothérapeute (4073) et d'animateur (4078-4076)**.

Ces trois fonctions montrent un **intérêt majoritairement positif**⁵ à opter pour le barème IFIC.

Les autres fonctions du département présentent un intérêt assez élevé à opter pour le barème IFIC, et concernent un nombre d'ETP plus limité.

PROPOSITION TECHNIQUE : Activation sectorielle de l'ensemble des barèmes des fonctions du département Paramédical, sans exception.

⁵ Le barème de la fonction d'animateur présentant un peu moins d'intérêt pour les travailleurs diplômés de bachelier (rémunérés au barème infirmier A1).

Département 2 : HÔTELIER, LOGISTIQUE & TECHNIQUE

% d'intérêt global à opter pour le barème IFIC dans ce département, en MR(S) : **32,4%**

Service Hôtelier

Code fonction	2010		2020		2030		2051		2070		2071		2072		2073		2074		2075	
Intitulé	Responsable du Département Hôtelier		Chef du Service Entretien Ménager		Chef-Adjoint du Service Entretien Ménager		Brigadier		Chauffeur Transport des Patients		Coiffeur		Technicien de Surface		Couturier		Préposé Buanderie		Chauffeur	
Catégorie	19		15		13		8		9		6		4		6		5		7	
Total ETP	2,0		27,0		14,9		38,4		12,6		1,7		1591,3		3,0		150,0		27,1	
% travailleurs avec intérêt = OUI	100%		97%		94%		36%		69%		33%		26%		0%		29%		42%	
Total institutions	2		31		15		35		6		2		146		3		64		17	
Intérêt à LT	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
# institutions avec seuil > 60%	2	0	30	1	14	1	11	23	3	3	1	1	11	118	0	3	8	45	7	9
% institutions avec seuil > 60%	100%	0%	97%	3%	93%	7%	32%	68%	50%	50%	50%	50%	9%	91%	0%	100%	15%	85%	44%	56%

Service Technique

Code fonction	2210		2220		2221		2230		2240		2250		2260		2270		2271		2272		2273		2290		2291	
Intitulé	Responsable du Département Technique		Chef du Service Technique		Conseiller en Prévention - Chef du Service		Conseiller en Prévention - Chef-Adjoint du Service		Attaché à la Gestion des Bâtiments		Chef d'équipe Service Technique		Technicien Spécialisé		Technicien		Préposé Polyvalent Entretien Technique		Garde		Jardinier		Aide-Technicien		Préposé Maintenance	
Catégorie	19		16		18		15		17		14		12		10		10		7		6		6		5	
Total ETP	1,0		7,0		1,0		2,5		1,9		13,6		19,6		32,5		113,6		3,8		2,0		13,8		55,0	
% travailleurs avec intérêt = OUI	100%		88%		100%		100%		100%		93%		83%		50%		50%		25%		0%		53%		49%	
Total institutions	1		8		1		4		2		15		12		21		57		2		2		9		39	
Intérêt à LT	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
# institutions avec seuil > 60%	1	0	7	1	1	0	4	0	2	0	14	1	9	3	10	11	23	24	0	1	0	2	3	5	17	19
% institutions avec seuil > 60%	100%	0%	88%	13%	100%	0%	100%	0%	100%	0%	93%	7%	75%	25%	48%	52%	49%	51%	0%	100%	0%	100%	38%	63%	47%	53%

Magasin & Achats

Code fonction	2420		2470		2471		2472		2473		2492	
Intitulé	Chef du Service Achats		Acheteur		Employé Administratif Achats		Magasinier		Employé Économat		Aide-Magasinier	
Catégorie	17		15		10		10		9		5	
Total ETP	0,8		2,6		4,1		6,5		2,0		1,5	
% travailleurs avec intérêt = OUI	100%		100%		20%		57%		33%		0%	
Total institutions	1		3		4		6		3		1	
Intérêt à LT	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
# institutions avec seuil >60%	1	0	3	0	1	3	3	2	1	2	0	1
% institutions avec seuil >60%	100%	0%	100%	0%	25%	75%	60%	40%	33%	67%	0%	100%

Cuisine

Code fonction	2620		2621		2671		2672		2690		2691		
Intitulé	Chef du Service Alimentation		Chef-Cuisinier		Cuisinier		Préposé Restaurant/Cafétéria		Aide-Cuisinier/Commis		Aide-Cuisine		
Catégorie	16		14		11		5		6		4		
Total ETP	17,0		64,1		279,7		14,0		380,1		541,5		3448,9
% travailleurs avec intérêt = OUI	100%		98%		45%		29%		25%		26%		
Total institutions	17		60		92		7		100		93		
Intérêt à LT	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	
# institutions avec seuil >60%	17	0	59	1	28	50	1	6	11	73	12	71	
% institutions avec seuil >60%	100%	0%	98%	2%	36%	64%	14%	86%	13%	87%	14%	86%	

L'intérêt global à opter pour le barème IFIC dans le département Hôtelier, Logistique & Technique est assez faible (32,4%).

Les fonctions les plus représentées (en termes d'ETP) au sein de ce département sont (par ordre d'importance) les **fonctions de technicien de surface (2072)**, **d'aide-cuisine (2691)**, **d'aide-cuisinier (2690)**, **de cuisinier (2671)**, **de préposé buanderie (2074)** et **de préposé polyvalent entretien technique (2271)**.

Toutes ces fonctions montrent un **intérêt majoritairement négatif** à opter pour le barème IFIC.

Les autres fonctions du département présentent un intérêt tantôt plus élevé, tantôt moins élevé à opter pour le barème IFIC ; la situation est nettement plus contrastée que dans les départements 4, 5 et 6. Toutefois, une même tendance se dégage pour chacune des 4 familles de fonctions du département : les **fonctions avec responsabilité hiérarchique (catégories plus élevées)** présentent un **très grand intérêt** à opter pour le barème IFIC ; les **fonctions dont la catégorie est moins élevée** présentent à l'inverse un **intérêt majoritairement négatif**.

PROPOSITION TECHNIQUE : Pas d'activation au niveau sectoriel mais **activation locale** possible **par famille de fonctions** (par ex. toute la famille 'cuisine') des barèmes des fonctions du département Hôtelier, Logistique & Technique. L'activation au niveau local se décide selon l'intérêt du barème IFIC dans l'institution et tenant compte de la cohérence par rapport à une logique d'ensemble (structure hiérarchique des fonctions, adossement à une institution fédérale au sein d'une intercommunale).

NB : C'est dans le département 2 (Hôtelier, Logistique & Technique) que l'on retrouve la plus grande proportion des travailleurs chevauchants (75%).

Département 1 : ADMINISTRATION

% d'intérêt global à opter pour le barème IFIC dans ce département, en MR(S) : **53,3%**

Administration

Code fonction	1010	1020	1030	1041	1050	1070	1073	1074	1075	1076	1077	1079	1080	1081
Intitulé	Responsable du Département Administratif et Financier	Chef de Service Administratif	Chef-Adjoint du Service Administratif	Coordinateur Qualité	Chef d'Equipe Administrative	Secrétaire de Direction	Secrétaire de Service ou de Département	Employé Accueil Maison Médicale	Employé Accueil / Réception / Téléphonie	Secrétaire Médicale	Employé Admissions	Employé Administratif	Employé Administratif Archives	Aide Administrative Secrétariat
Catégorie	19	16	15	17	14	14	12	12	8	12	11	10	6	4
Total ETP	3,0	2,5	1,0	2,9	3,0	21,9	45,3	4,5	70,4	4,2	2,5	98,5	2,0	3,0
% travailleurs avec intérêt = OUI	100%	33%	100%	75%	67%	85%	70%	60%	44%	100%	33%	25%	0%	33%
Total institutions	3	3	1	4	3	24	36	2	44	5	3	51	2	3
Intérêt à LT	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON
# institutions avec seuil >60%	3 0	1 2	1 0	3 1	2 1	21 3	23 9	1 1	18 24	5 0	1 2	6 38	0 2	1 2
% institutions avec seuil >60%	100%	0%	33%	67%	100%	0%	75%	25%	67%	33%	88%	13%	72%	28%
	50%	43%	57%	100%	0%	33%	67%	14%	86%	0%	100%	33%	67%	

Finances

Code fonction	1220	1221	1230	1231	1240	1270	1271	1273	1274	1293
Intitulé	Chef Comptable	Chef du Service Facturation	Chef-Adjoint Comptable	Chef-Adjoint du Service Facturation	Attaché à la Gestion Budgétaire	Comptable	Caissier	Employé Facturation	Employé à la Gestion de l'Argent de Poche	Aide à la Facturation
Catégorie	17	16	15	15	17	13	10	12	10	8
Total ETP	3,5	0,8	0,8	2,0	2,0	10,6	0,7	30,1	0,1	0,7
% travailleurs avec intérêt = OUI	75%	100%	100%	100%	50%	64%	0%	52%	0%	0%
Total institutions	4	1	1	2	2	12	1	23	1	1
Intérêt à LT	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON
# institutions avec seuil >60%	3 1	1 0	1 0	2 0	1 1	7 3	0 1	10 10	0 1	0 1
% institutions avec seuil >60%	75%	25%	100%	0%	100%	0%	50%	50%	0%	100%
	70%	30%	0%	100%	0%	50%	50%	0%	100%	0%

Informatique

Code fonction	1420		1465		1471		1473	
Intitulé	Chef du Service Informatique		Gestionnaire Système		Gestionnaire des Réseaux		Employé PC Support	
Catégorie	17		16		14		11	
Total ETP	2,0		1,0		1,5		1,0	
% travailleurs avec intérêt = OUI	100%		100%		100%		0%	
Total institutions	2		1		2		1	
Intérêt à LT	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
# institutions avec seuil > 60%	2	0	1	0	2	0	0	1
% institutions avec seuil > 60%	100%	0%	100%	0%	100%	0%	0%	100%

Service du personnel/RH

Code fonction	1610		1620		1621		1660		1661		1671		
Intitulé	Responsable du Service du Personnel		Chef du Service Développement RH		Chef du Service Administration du Personnel		Collaborateur Spécialisé Développement RH		Employé Spécialisé Administration du Personnel		Employé Administration du Personnel		
Catégorie	19		16		16		14		14		12		
Total ETP	1,4		1,0		4,5		1,8		18,1		5,4		353,5
% travailleurs avec intérêt = OUI	100%		0%		80%		100%		100%		67%		
Total institutions	2		1		5		2		14		7		
Intérêt à LT	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	
# institutions avec seuil > 60%	2	0	0	1	4	1	2	0	14	0	4	2	
% institutions avec seuil > 60%	100%	0%	0%	100%	80%	20%	100%	0%	100%	0%	67%	33%	

Les fonctions les plus représentées (en termes d'ETP) au sein du département Administration sont (par ordre d'importance) les **fonctions d'employé administratif (1079)**, **Employé accueil/réception/téléphonie (1075)**, **Secrétaire (1073)** et **Employé facturation (1273)**.

Les deux premières fonctions montrent un **intérêt majoritairement négatif** à opter pour le barème IFIC, la troisième un **intérêt plutôt positif**, et la dernière un **intérêt plus nuancé** (50%-50%)

Les autres fonctions du département présentent un intérêt tantôt plus élevé, tantôt moins élevé à opter pour le barème IFIC ; la situation est ici aussi nettement plus contrastée que dans les départements 4, 5 et 6. Toutefois, le nombre d'ETP représenté par ces autres fonctions reste très limité.

PROPOSITION TECHNIQUE : Pas d'activation au niveau sectoriel mais **activation locale** possible **par famille de fonctions** (par ex. toute la famille 'finances') de l'ensemble des barèmes des fonctions du département Administration. L'activation au niveau local se décide selon l'intérêt du barème IFIC dans l'institution et tenant compte de la cohérence par rapport à une logique d'ensemble (structure hiérarchique des fonctions, adossement à une institution fédérale au sein d'une intercommunale).

NB : C'est dans le département 1 que l'on retrouve la quasi-entièreté des autres travailleurs chevauchants (20%).